



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) voudrait recruter un personnel pour remplacer le personnel qui a quitté le service pour des raisons personnelles, raisons de retraite, désertion au cours de la période de 2020 à nos jours. Les candidats intéressés par cet avis d'appel d'offre doivent avoir un profil requis pour renforcer efficacement la réalisation des missions de l'ARCT.

1. Le personnel à recruter

- Sept (7) ingénieurs en réseaux et télécom ;
- Trois (3) ingénieurs en sécurité des systèmes d'information ;
- Trois (3) juristes ;
- Un (1) gestionnaire des ressources humaines ;
- Un (1) Comptable ;
- Un (1) réceptionniste ;
- Un (1) électromécanicien ;

2. Mode de candidature

Les profils des postes à pourvoir sont à consulter sur le portail web de l'ARCT www.arct.gov.bi .
Les personnes intéressées par le présent avis de recrutement sont invitées à déposer leurs dossiers de candidature au Secrétariat de la Direction Générale de l'ARCT, sise Avenue de France N°14, Quartier ROHERO I, BUJUMBURA pendant tous les jours ouvrables.

La date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au 05/04/2024 à 16h00.

3. Composition des dossiers des candidats

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation de demande d'emploi adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ARCT ;
- Un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé
- Une copie du diplôme certifiée conforme à l'original ou une attestation de réussite tenant lieu du diplôme, les diplômes obtenus à l'étranger doivent avoir des équivalences ;
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport ;
- Tout autre document prouvant les connaissances et expériences ;

4. Les critères exigés pour postuler :

- Être de nationalité burundaise ;
- Avoir une qualification requise pour le profil auquel le candidat postule ;
- N'avoir pas été révoqué de la Fonction Publique, de la Magistrature, des Forces armées ou toute autre Administration publique ;

5. Autres Renseignements :

- Les candidats présélectionnés et non présélectionnés avec motif de rejet seront affichés à l'immeuble de l'ARCT et publiés sur leur site Web ;
- Seuls les candidats présélectionnés seront admis pour participer à l'examen écrit et/ou à l'interview.

Fait à Bujumbura le 25/03/2024

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Dr Samuel MUHIZI

